

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 21 octobre 2019
Séance du 7 octobre 2019

17 Ressources Humaines - mise à jour du tableau des effectifs

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. N'DIAYE, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, FREMINE, RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	Mme FAZAL
M. MARTIN	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. LELONG	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme MAUPIN	Pouvoir à :	M. RIFI SAIDI
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	Mme JAJAN
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. MONTES	1

■ Rapport de présentation :

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

Afin d'adapter les ressources et compétences aux besoins des services, il est proposé aux membres du conseil municipal d'actualiser le tableau des effectifs.

1. Créations de postes (dans le cadre d'emplois)

Il convient de créer les postes suivants pour donner suite :

- aux recrutements,
- à la régularisation de la situation de plusieurs agents.

SERVICE	CREATION
Service Petite Enfance	
Educateurs territoriaux de jeunes enfants à temps complet	1
Auxiliaires de puériculture territoriaux à temps complet	2
Adjoints territoriaux d'animation à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires	1
Adjoints territoriaux d'animation à temps complet	1
Service Périscolaire et Loisirs	
Adjoints territoriaux d'animation à temps complet	2

1/8

maintenant !

Adjointes techniques territoriaux à temps complet	2
Pôle Vie de la Cité	
Rédacteurs territoriaux à temps complet	1
Conservatoire Municipal de Musique et de Danse	
Assistants d'enseignement artistiques territoriaux à temps non complet à raison de 6h30 hebdomadaires	1
Assistants d'enseignement artistiques territoriaux à temps non complet à raison de 7h hebdomadaires	1
Assistants d'enseignement artistiques territoriaux à temps non complet à raison de 8h hebdomadaires	1
Professeurs d'enseignement artistiques territoriaux à temps non complet à raison de 7h30 hebdomadaires	1
Police Municipale	
Agent de police à temps complet	1
Musée Gallé Juillet	
Adjointes administratifs territoriaux à temps complet	1
Bureau de dessin	
Adjointes techniques territoriaux à temps complet	1
Direction du sport	
Educateurs territoriaux des A.P.S à temps complet	1
DRH – GPEC	
Rédacteurs territoriaux à temps complet	1
Service Maison de quartier	
Adjointes territoriaux d'animation à temps complet	1

2. Créations de postes (dans le cadre d'emplois) et suppressions de postes

Il convient de créer et de supprimer les postes suivants pour donner suite :

- aux remplacements suite aux départs (mobilité, mutation, fin de contrat, disponibilité),
- aux changements de filière,
- à la réussite de concours/examens.

SERVICE	CREATION	SUPPRESSION
Police Municipale		
Agents de police à temps complet	4	
Gardien brigadier à temps complet		1
Chef de service de police à temps complet		1
Brigadiers chefs principaux à temps complet		2
Direction du sport		
Adjointes techniques territoriaux à temps complet	1	
Agent de maîtrise territorial à temps complet		1
Médiathèque Besse		
Assistants de conservation territoriaux à temps complet	1	
Assistant de conservation territorial principal de 1 ^{ère} classe à temps complet		1
Médiathèques		
Adjoint administratif territorial à temps complet		1
Adjointes territoriaux du patrimoine à temps complet	1	
Conservatoire Municipal de Musique et de Danse		
Assistants d'enseignement artistiques territoriaux principaux de 1 ^{ère} classe à temps non complet à raison de 9h hebdomadaires	1	



maintenant !

Assistant d'enseignement artistique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet à raison de 9h hebdomadaires		1
Service restauration		
Adjointes techniques territoriaux à temps complet	1	
Adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 15h hebdomadaires		1
Adjointes techniques territoriaux à temps non complet à raison de 28h hebdomadaires	1	
Adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 27h hebdomadaires		1
Direction Ateliers Municipaux		
Adjointes administratifs territoriaux à temps complet	1	
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet		1
Régie des travaux		
Agent de maîtrise territorial à temps complet		1
Adjointes techniques territoriaux à temps complet	2	
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet		1
Service entretien		
Adjointes techniques territoriaux à temps non complet à raison de 24h hebdomadaires	1	
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet à raison de 24h hebdomadaires		1
Adjointes techniques territoriaux à temps non complet à raison de 15h hebdomadaires	1	
Adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 25h hebdomadaires		1
Musée Gallé Juillet		
Attaché territorial principal à temps complet		1
Attachés territoriaux de conservation à temps complet	1	
Grange à musique		
Attachés territoriaux à temps complet	1	
Adjoint administratif territorial à temps complet		1
Direction de l'enfance		
Adjointes administratifs territoriaux à temps complet	1	
Adjoint territorial d'animation à temps complet		1
Maison de la ville		
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet		1
Attachés territoriaux à temps complet	1	
Service Jeunesse		
Contrat Adulte Relais		1
Adjointes techniques territoriaux à temps complet	1	
Pôle Vie de la cité		
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1	
Adjointes techniques territoriaux à temps complet		1
Adjoint technique territorial à temps complet		1
Adjointes administratifs territoriaux à temps complet	1	

maintenant !

Direction de l'Enfance		
Agents de maîtrise territoriaux à temps complet	2	
Agents spécialisés principaux des écoles maternelles de 2 ^{ème} classe à temps complet		2
Direction SIT		
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1	
Adjoint technique territorial à temps complet		1

Il convient de créer et de supprimer les postes suivants pour :

- dé précariser la situation de plusieurs agents,
- supprimer le recours aux heures complémentaires massives.

SERVICE	CREATION	SUPPRESSION
Service entretien		
Adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison de 30h hebdomadaires	1	
Adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison de 23h hebdomadaires	1	
Adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison de 25h hebdomadaires	4	
Adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison de 20h hebdomadaires	1	
Adjoints techniques territoriaux à temps complet	10	
Adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 20h hebdomadaires		3
Adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 32h30 hebdomadaires		1
Adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 15h hebdomadaires		10
Adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 30h hebdomadaires		2
Adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 25h hebdomadaires		1

3. Suppressions de postes

Il convient de supprimer les postes suivants pour donner suite :

- aux départs non remplacés,
- aux avancements de grade et promotions internes validés par la CAP du 07 mai 2019 (2 postes créés pour 2 agents promus).

SERVICE	SUPPRESSION
Service restauration	
Adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 28h hebdomadaires	1
Service gestion du domaine public	
Adjoints techniques territoriaux principaux de 2 ^{ème} classe à temps complet	2
Pôle Aménagement Urbain	
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Service Jeunesse	
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Service Petite Enfance	
Agent de maîtrise territorial à temps complet	1

maintenant !

Service Périscolaire et Loisirs	
Animateurs territoriaux à temps complet	1
DSIT	
Attaché territorial à temps complet	1
Service communication	
Attaché territorial principal à temps complet	1
Conservatoire Municipal de Musique et de Danse	
Assistants d'enseignement artistiques territoriaux principaux de 1 ^{ère} classe à temps non complet à raison de 12h hebdomadaires	1

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1392 du 17/11/2006,

Vu le décret n° 2006-1393 du 17/11/2006,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 7 octobre 2019,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Considérant la nécessité de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services et de mettre à jour le tableau des effectifs,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 15

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de créer les postes suivants :

- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants à temps complet ;
- 2 postes appartenant au cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux à temps complet ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires ;
- 3 postes appartenant au cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation à temps complet ;
- 19 postes appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet ;
- 2 postes appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistiques à temps non complet à raison de 6h30 hebdomadaires ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistiques à temps non complet à raison de 7h hebdomadaires ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistiques à temps non complet à raison de 8h hebdomadaires ;
- 1 poste appartenant au cadre des professeurs d'enseignement artistiques à temps non complet à raison de 7h30 hebdomadaires ;
- 5 postes appartenant au cadre d'emplois des agents de police à temps complet ;
- 4 postes appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des A.P.S à temps complet ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des assistants de conservation territoriaux à temps complet ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistiques territoriaux à temps non complet à raison de 9h hebdomadaires ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison de 28h hebdomadaires ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison de 24h hebdomadaires ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison de 15h hebdomadaires ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux principaux de conservation à temps complet ;
- 3 postes appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison de 33h hebdomadaires ;

maintenant !

- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison de 30h hebdomadaires ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison de 23h hebdomadaires ;
- 4 postes appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison de 25h hebdomadaires ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison de 20h hebdomadaires ;
- 2 postes appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine à temps complet ;
- 2 postes d'agents de maîtrise territoriaux à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation à temps complet.

Article 2 : de supprimer les postes suivants :

- 1 poste de gardien-brigadier territorial à temps complet ;
- 1 poste de chef de service de police à temps complet ;
- 2 postes de brigadier-chef principaux à temps complet ;
- 3 postes d'agents de maîtrise territoriaux à temps complet ;
- 1 poste d'animateur à temps complet ;
- 1 poste d'assistant de conservation territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 12h hebdomadaires ;
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 9h hebdomadaires ;
- 4 postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 11 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison de 15h hebdomadaires ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 27h hebdomadaires ;
- 4 postes d'adjoints administratifs territoriaux principaux de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 24h hebdomadaires ;
- 2 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet ;
- 2 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison de 25h hebdomadaires ;
- 2 postes d'attachés principaux territoriaux à temps complet ;
- 3 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison de 20h hebdomadaires ;
- 2 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet à raison de 30h hebdomadaires ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 28h hebdomadaires ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 32h30 hebdomadaires ;
- 2 postes d'adjoints administratifs territoriaux à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet ;
- 1 poste de contrat adulte relais à temps complet ;
- 1 poste d'attaché territorial à temps complet ;
- 2 postes d'agents spécialisés principaux des écoles maternelles de 2^{ème} classe à temps complet.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville.

Envoyé en préfecture le 25/10/2019
Reçu en préfecture le 25/10/2019
Affiché le 22/10/2019
ID : 060-216001743-20191021-DLRG191021017-DE

maintenant !

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **22 OCT. 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 25/10/19
et publication ou notification le 25/10/19
affiché le 22/10/19
CREIL, le 25/10/2019

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT